



Liaison

Ile-de-France Environnement

Sommaire

- 2 Brèves
Bilans de militants

3 Remi Koltirine

Forêts

4-5 La position d'IDFE sur le plan régional

6 Conserver les rémanents

7 Rambouillet sous les menaces

Santé

8 L'intérêt de faire du vélo en zone urbaine

9-12 DOSSIER :

[Peut-on réparer la nature ?](#)

Paris

13 Redécouvrir le Champ de Mars

14 Le jardin du Ruisseau dans le 18^e

15 Après la rénovation de la gare Saint-Lazare

Retour vers le futur

16-17 Le long combat contre l'A 104

Hauts-de-Seine

18 Saint-Cloud : les dangers d'un PLU

19 Issy-les-Moulineaux : des tours contestées

Lu et conseillé

20 Le futur a-t-il un avenir ?

La transition écologique, une longue marche !

Promise par François Hollande pendant sa campagne, la conférence environnementale pour la transition écologique s'est tenue les 14 et 15 septembre en présence des cinq « partenaires du développement durable » : l'Etat représenté par 14 ministres, des élus de collectivités territoriales, des représentants du monde économique, du patronat et des syndicats ainsi que des associations dont notre fédération nationale, FNE. Après un discours du président de la République fixant ses engagements, cinq tables rondes animées chacune par plusieurs ministres ont débattu de la transition énergétique, de la reconquête de la biodiversité, des risques sanitaires environnementaux, de la fiscalité écologique et de la gouvernance environnementale. La rénovation thermique d'un million de logements, la fermeture de la centrale de Fessenheim, le rejet des demandes de permis pour les huiles et gaz de schistes et la suppression du dispositif bloquant le développement des éoliennes vont dans le bon sens. Concernant les huiles de schistes en Ile-de-France, soyons prudent car des permis modificatifs de recherche ont encore été accordés en Seine-et-Marne au cours du mois d'août. La manifestation du 22 septembre à Tourman-en-Brie contre l'exploitation de ce pétrole non conventionnel a montré la détermination de tous.

L'annonce de la création d'une agence de la biodiversité, sur le modèle de l'Ademe, pour aider les acteurs (entreprises, collectivités, associations) qui œuvrent pour protéger et développer les espèces animales et végétales est une bonne chose. Il faut néanmoins attendre de connaître ses prérogatives et ses moyens avant de se réjouir.

Les risques sanitaires environnementaux sont restés, tout comme la fiscalité environnementale, les parents pauvres de cette conférence. Ce n'est pas la voiture consommant 2 litres au 100 kilomètres qui résoudra la pollution de l'air dans les grandes métropoles. Le chantage à l'emploi des entreprises freine le gouvernement et pèse sur le niveau de vie et de protection des citoyens. Une feuille de route est promise très rapidement par le Premier ministre pour fixer les orientations de chaque ministère. Il est aussi bon d'avoir rappelé que cette conférence se réunira chaque année afin de suivre l'évolution des mesures préconisées mais aussi pour faire de nouvelles propositions.

Tous ensemble, nous ne demandons qu'à participer à cet extraordinaire défi du 21^e siècle : remettre en état la planète. Des obstacles innombrables sont devant nous dont le plus important est celui d'une économie débridée sur laquelle les gouvernants ont peu de prises, ayant trop tardé à la réguler.

Michel Riottot

président d'Ile-de-France Environnement



Gaz de schiste : la mobilisation continue



Le président de la République vient d'annuler sept demandes de permis qui prévoyaient la recherche de gaz de schistes. France nature environnement (FNE) et les associations membres s'en réjouissent.

Elles restent toutefois mobilisées, notamment en Ile-de-France. Elles s'inquiètent des demandes de forages déposées auprès de la préfecture juste avant le 1er juin, très vraisemblablement pour éviter d'avoir à faire une étude d'impact et une enquête publique, obligatoire pour tout forage depuis le 1er juin 2012. FNE demande que la loi s'applique, car les citoyens doivent savoir ce que comptent chercher les industriels, où, et avec quelles méthodes.

L'Europe au secours du canal Seine-Nord

La construction du canal à grand gabarit Seine-Nord est suspendue depuis le retrait de Bouygues Construction, l'un des deux postulants avec Vinci-Eiffage à la réalisation de l'ouvrage. Des fonds européens, qui viendraient compléter les financements envisagés, privés et publics, pourraient cependant permettre de relancer le projet. D'une longueur de 106 kilomètres, il doit constituer le maillon manquant entre la Seine et le réseau fluvial de l'Europe du Nord. Évalué à 4,6 milliards d'euros, le projet est censé doper la navigation fluviale et générer 45 000



En 2030, l'Ile-de-France pourrait compter plus de 13 millions d'habitants

Selon l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU), la

population francilienne devrait être comprise entre 12,3 et 13,6 millions d'habitants à l'horizon 2030, contre 11,6 en 2007 et 11,7 millions en 2009. Soit une augmentation de 680 000 à 1,1 million de Franciliens. La région devrait continuer à perdre des habitants qui la quittent pour le reste de la France (90 000 par an d'ici 2030), la croissance démographique étant assurée par le nombre d'étrangers qui viennent s'y installer et le taux des naissances par rapport à celui des décès.

Coexistence réussie entre piétons et voitures sur la rive droite de la Seine

Quelques semaines après la réouverture des voies sur berges réaménagées avec des passages piétons régulés par des feux tricolores, la circulation n'a pas été modifiée le long de la Seine. Selon les estimations, la traversée complète de la capitale par la voie Georges-Pompidou nécessite désormais six minutes de plus qu'auparavant, sur un trajet total d'environ une demi-heure. Pour les piétons, les berges sont devenues un lieu de prome-

nade. L'an prochain, c'est la rive gauche qui sera réaménagée : 2,3 kilomètres de berges, d'Orsay jusqu'au pont de l'Alma, devraient être fermées à la circulation. Des installations sportives et culturelles remplaceront les voitures.

La marche devient le premier mode de déplacement des Franciliens

Parmi les 41 millions de déplacements effectués chaque jour en Ile-de-France en 2010, 39 % étaient réalisés à pied, 38 % en voiture et 20 % en transports collectifs. Tels sont les premiers résultats d'une enquête réalisée entre 2009 et 2011 sur l'évolution des déplacements des Franciliens. La marche, les transports en commun et le vélo sont en forte hausse, tandis que l'usage de la voiture baisse. Lors de la précédente enquête, en 2001, la voiture était le principal moyen de transport des Franciliens, avec 44 % des trajets.

Décharge de Limeil-Brévannes : clémence pour le gérant

En appel, l'ancien gérant du centre de tri de Limeil-Brévannes (Val-de-Marne), bien que reconnu coupable, a été condamné à de simples amendes avec sursis. La peine modérée s'expliquerait par l'existence d'un litige entre la ville et la préfecture sur la demande de fermeture du site. Sur celui-ci, les débris issus de chantiers se sont accumulés pour former une montagne de déchets de plus de 25 mètres de haut sur 200 mètres de long. Au final, 160 000 mètres cubes de déchets industriels, dont 900 mètres cubes amiantés, ont été évacués vers quatre sites

habilités de la région. La facture des évacuations pour l'Etat s'élève à près de 20 millions d'euros.

1,1 million d'euros pour le parc du Gâtinais

Le Conseil régional a voté un investissement de 3 millions d'euros pour développer ses parcs naturels régionaux (PNR). Sur ce budget, 1,1 million d'euros sera alloué au PNR du Gâtinais, situé entre l'Essonne et la Seine-et-Marne. Cette subvention importante doit notamment servir à rendre le parc exemplaire en termes d'écoresponsabilité.

Une première réalisation allant dans ce sens concerne la future maison du parc. En cours de construction à Milly-la-Forêt, elle se veut un modèle environnemental tant sur le plan architectural que social. Elle servira d'office de tourisme et de point de rencontre pour tous les acteurs du PNR du Gâtinais.

Le PLU de Montreuil adopté sous conditions

Le PLU de Montreuil (Seine-Saint-Denis) a été adopté le 13 septembre. La maire, Dominique Voynet (EELV), s'est engagée à réviser le zonage sur la totalité des 52 hectares des « murs à pêches ». Le PLU s'adaptera à un projet de développement de l'agriculture en intégrant les études de faisabilité. Une révision du document est ouverte de novembre à juin l'année prochaine. A l'occasion d'une réunion publique, sera expliqué le choix de l'installation des ateliers du tramway à Montreuil plutôt qu'à Romainville. L'association Montreuil environnement veillera au respect de ces engagements.



Remi Koltirine : architecte du patrimoine ardent défenseur de la concertation

Membre du Bureau d'Ile-de-France Environnement, rédacteur à Liaison, Remi Koltirine laisse le souvenir d'un homme érudit et engagé. Il avait mis en valeur l'architecture de la capitale. Son rôle de commissaire enquêteur a été essentiel.



Une nouvelle a glacé la rentrée d'Ile-de-France Environnement (IDFE). Remi Koltirine, secrétaire général adjoint de notre association, nous a quitté le 1^{er} septembre à l'âge de 54 ans. Des problèmes de santé, la situation financière précaire de sa maison d'édition ont fini par avoir raison de sa résistance et l'ont emporté. Remi Koltirine était entré récemment au bureau d'IDFE et au comité de rédaction de Liaison. Son expérience de journaliste, son expertise en urbanisme et ses qualités humaines y étaient fort appréciées. Ardent défenseur du patrimoine et de l'environnement, sa disparition suscite une vive émotion au sein du monde associatif. Très jeune, Remi attrape un virus dont il n'a jamais pu se défaire : l'amour du bâti dans ses moindres détails. Etudiant en architecture, il réalise un inventaire de l'architecture parisienne et s'attelle à la description de quelques milliers de façades. Devenu architecte voyer, une nécessité s'impose à lui : défendre la cohérence architecturale de Paris en im-

posant le maintien de la continuité urbaine. Sans devenir historiciste pour autant, il cherche à comprendre l'esprit des anciens règlements urbains pour en extraire les lignes directrices qui ont permis la cohabitation des périodes et des styles d'architecture au fil des siècles.

Président de Culture et Patrimoine

En 1999, Remi fonde une maison d'édition, « Apore Editions », afin de faire découvrir dans ses moindres détails ce patrimoine qu'il affectionne. Ses revues Paris Villages, puis Paris Patrimoine – guides balades dans les arrondissements parisiens – ses monographies de villes ont permis à des dizaines de milliers de lecteurs de découvrir les beautés cachées du patrimoine architectural urbain. Président de l'association Culture et Patrimoine, il organise colloques et animations autour du patrimoine architectural. Remi luttait inlassablement pour la sauvegarde du patrimoine parisien au sein de nombreuses associations, parfois au grand dam des élus. Il a dénoncé sans relâche certains choix urbanistiques tels récemment la rénovation de la Samaritaine qu'il brocardait en Samar'hautaine lors du Grand Prix de la Casserole Parisienne (mai 2011) ou les projets de construction de tours à la périphérie de Paris.

Architecte DPLG, Remi Koltirine a eu la charge de nombreuses enquêtes publiques à Paris et en Ile-de-France, n'hésitant pas à émettre des avis défavorables. De cette expérience dé-

coulera un livre de réflexions co-écrit en 2001 avec l'urbaniste Ouardia Ider, *Paris pour ses habitants, La reconquête du possible* (Ed. Ibis Press, coll. Aménagement et Nature).

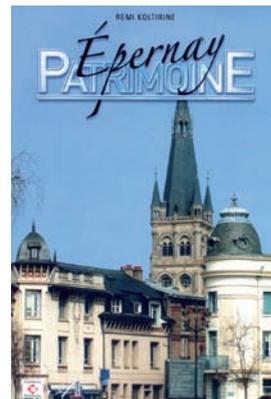
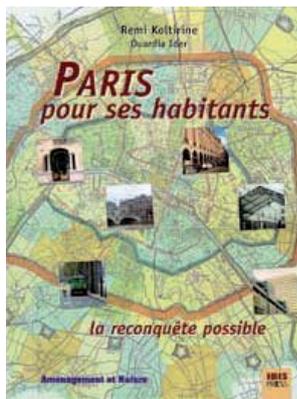
Dans un récent article publié par Liaison, il avait souligné les moyens insuffisants alloués aux commissaires enquêteurs et la portée toute relative de leur avis sur les projets. Sa modestie et sa discrétion lui avaient fait omettre de mentionner son rôle dans l'enquête publique sur la révision du projet Paris Rive Gauche en 1996, et les formidables répercussions de l'avis de sa commission d'enquête.

Après cette disparition, Marc Ambroise-Rendu, président d'honneur d'IDFE et ancien rédacteur en chef de Liaison, témoigne : « Nous devons à Remi Koltirine, commissaire enquêteur culotté, la tentative de démocratisation des décisions qui engagent vraiment l'avenir des citoyens. Rien que pour cela, il devrait avoir sa statue sur le parvis de la Bibliothèque Nationale. IDFE pourrait au moins demander à Bertrand Delanoë de donner son nom à une rue de Paris Rive gauche. Toutes les associations de la Rive gauche s'associeraient certainement à cette demande »

Agnès Popelin
rédactrice à Liaison

RECTIFICATIF

Nous avons écrit par erreur dans le précédent numéro de Liaison que Remi Koltirine était décédé le 30 septembre. Il fallait lire le 1^{er} septembre. Nous prions la famille de Remi Koltirine et nos lecteurs de bien vouloir nous excuser.



Les lacunes du PPRDF nécessitent le report d'un plan inadapté à la forêt régionale

Dans un avis remis le 30 août, Ile de France Environnement émet les plus vives réserves sur le Plan pluriannuel régional de production forestière (PPRDF) en Ile-de-France. Voici les grandes lignes des critiques et des propositions de notre association



arbres morts) transformés en plaquette forestière seraient la future manne du « bois énergie » (lire notre article page 6). Le PPRDF souligne le fractionnement de la propriété forestière avec 150 000 propriétaires de surfaces de moins de 4 hectares, souvent inexploitées. Ces micro-parcelles sont un facteur important d'hétérogénéité des massifs forestiers (diversité paysagère et de l'écosystème). Leur regroupements en vue d'une exploitation ne devrait se faire qu'après analyse des écosystèmes afin d'en mesurer l'impact et, si besoin, les accompagner de compensations.

IDFE doute des chances de succès de ces regroupements, qui risquent de connaître le même échec que les politiques antérieures similaires. Cet échec reporterait l'effort de production sur les forêts domaniales, facilité par la réactivité de l'ONF. Or ces domaines forment un subtil et précieux lieu d'équilibre entre les fonctions sociétales et économiques de la forêt.

En conclusion, IDFE demande le report de ce plan, qui devrait prendre en compte des propositions plus conformes à la réalité de notre espace forestier, grâce à des études sérieuses de l'exploitation forestière et des difficultés économiques de la filière bois. La présentation du PPRDF doit être faite par massif comme prévu par l'article L 122-12 du code forestier et par la circulaire d'application du 15 décembre 2010. Les rémanents, engrais naturels de la forêt ne doivent pas servir à la fabrication des plaquettes. Elle souhaite la prise en compte de la plurifonctionnalité des forêts par une consultation des usagers et associations.

IDFE, enfin, demande que les conséquences environnementales et sociales des mesures prévues par le plan soient annexées au document. n'ont fait que répondre !

Agnès Popelin

http://www.idfe.eu/images/avis_IDFE_PPRDF_sept2012.pdf

Regrettant que la concertation publique ait été organisée en période estivale, IDFE déplore vivement que les associations de protection de l'environnement n'aient pas été consultées, préalablement à l'élaboration de ce PPRDF qui engage l'avenir de la forêt francilienne. Elle souligne les nombreuses lacunes et erreurs d'appréciation du rapport qui induisent une vision erronée de la forêt et de ses ressources mobilisables en abusant de la globalisation des données. L'inventaire exhaustif des massifs forestiers franciliens est absent. IDFE note un manque de rigueur des données statistiques, avec l'absence de distinction entre les forêts exploitées et les forêts non exploitées. La multifonctionnalité de la forêt (ressource écologique, économique et lieu de loisirs) n'est pas prise en compte. L'analyse économique de la filière bois est réduite à la portion congrue dans ce plan, alors qu'elle devrait en constituer le fondement. Le PPRDF ne répond pas à cette problématique et ne donne pas d'explications à la disparition des industries du bois.

IDFE rappelle que la neutralité carbone du « bois énergie » est un dogme qui peut être remis en cause. Selon les déclarations de l'Agence européenne de

l'environnement (AEE) et les travaux de nombreux laboratoires de recherche, « le décalage entre la dette carbone causée par la coupe d'un arbre qui est ensuite transporté et brûlé, et le temps qu'il faut pour qu'un nouvel arbre soit suffisamment développé pour absorber autant de carbone que celui d'avant, accroît les concentrations de CO₂ dans l'atmosphère », ce qui pourrait aggraver le réchauffement climatique.

Les objectifs du Grenelle de l'environnement

En dépit de ces mises en garde, la filière bois française devrait contribuer pour plus du tiers à l'augmentation de la part des énergies renouvelables nationales d'ici 2020 afin de respecter les objectifs du Grenelle de l'environnement.

Or l'Ile-de-France est actuellement très déficitaire en bois de chauffage (78 % de sa consommation est importée). Les grandes chaufferies franciliennes consomment aujourd'hui 80 000 tonnes par an de « plaquettes forestières » et la consommation pourrait atteindre 860 000 tonnes par an en 2020 soit onze fois plus en raison de la multiplication des installations. Avec le déclin des plaquettes de scierie (sciures, chutes de bois), les rémanents (branches, troncs,

L'administration et l'ONF soufflent le chaud et le froid...

Les associations font de nombreux reproches à la politique actuelle. Les particularités des forêts périurbaines ont été prises en compte trop tard. La concertation publique est intervenue pendant les vacances

La rentrée s'annonçait rugeuse pour les associations défendant nos forêts franciliennes. Les griefs s'amoncelaient depuis le début de l'année, d'abord avec le retard de mise en œuvre des dispositions annoncées par Hervé Gaymard, président de l'ONF, pour une meilleure prise en compte des particularités des forêts périurbaines. Las de ne rien voir venir, IDFE avait dû rappeler vigoureusement la direction de l'ONF à ses engagements. Un nouveau motif de protestation est survenu durant l'été avec la préparation d'un Plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF), hors toute consultation du monde associatif.

Quant à la consultation publique, elle est intervenue dans la plus complète confidentialité, entre le 15 juillet et le 31 août. Bien que très imprécis, ce Plan est lourd de menaces : émergence du bois énergie dans les perspectives de débouchés locaux, avec des besoins hors de proportion avec la ressource locale, et regroupement de parcelles forestières pour permettre l'exploitation là où c'était économiquement et socialement impossible jusqu'ici. Bref, un arrière-plan non-dit de prélèvements sur les rémanents et de remembrement foncier : de quoi heurter de front les défenseurs de la nature les plus conciliants.

Des faits nouveaux

Ile-de-France Environnement a clairement fait comprendre son opposition, que ce soit lors de la consultation publique, par voie de presse, ou en Commission régionale de la forêt et des produits forestiers.

Des faits nouveaux sont survenus. D'abord, il semble que certaines dispositions du PPRDF seront amendées ou



précisées, notamment à propos du bois énergie. Selon nos informations, les rémanents devraient être expressément exclus, et la priorité devrait bien rester au bois d'œuvre. Nous attendons la publication de l'arrêté pour prendre une position définitive.

En ce qui concerne l'ONF, nous avons constaté la prise de fonction, tardive, de Sylvain Ducroux, chef de projet Forêts périurbaines. Ses propos montrent qu'une inflexion sensible se dessine, la fonction économique de nos forêts apparaissant en retrait par rapport aux fonctions sociales et écologiques. La révision de l'aménagement de la forêt de Montmorency, présentée le 22 septembre, illustre cette tendance. Prenant acte des protestations de toutes parts face aux coupes à blanc, l'ONF a revu en profondeur l'aménagement et propose de convertir partiellement le taillis de châtaigniers en futaie irrégulière. C'est évidemment une opération difficile, qui n'a apparemment jamais été conduite. Les

échos des réunions des autres Comités de gestion patrimoniale montrent également que la sacro-sainte conversion en futaie régulière n'apparaît plus comme la panacée universelle.

« Multifonctionnalité »

Si ces tendances se confirment, nous ne pourrions que nous en réjouir. Mais il ne faut pas tomber dans l'angélisme : quelle sera la portée réelle de ces mesures ? Est-ce la nature que l'on défend, où la perception que la population et les élus en ont ? Si on s'oriente vers un traitement paysager de la forêt, la biodiversité n'y gagnera rien. D'économique, la priorité risque de passer au social. Nous pensons que la véritable voie pour nos forêts est la « multifonctionnalité » et que le meilleur moyen d'y parvenir est ce que l'on a peu fait jusqu'à ce jour : dialoguer et faire entrer les associations dans les processus de choix et de décision.

Pascal Thoyer

Chargé de mission Forêts à IDFE

DEMANDE D'ABONNEMENT

Je m'abonne à **Liaison** (un an, 10 numéros)

Nom :

Adresse :

Tél : Courriel :

Ci-joint un chèque de 25 € à Ile-de-France Environnement.

Les rémanents indispensables à la biodiversité des sous-bois

La récolte des branchages et des petits déchets végétaux, destinés à être transformés en plaquettes de chauffage, menace l'équilibre écologique. Le bois mort est indispensable à la vie de nombreuses espèces

L'abandon des rémanents (houppier, petites branches, souches ...) favorisait jusqu'à présent la régénération des sols des forêts. Le développement de la filière bois entraîne aujourd'hui la récolte des branches de moins de 20 centimètres de diamètre, des houppiers et des souches pour produire des plaquettes de chauffage.

Cette collecte décape les horizons "fertiles" de la partie supérieure du sol et entraîne un tassement du sol par les engins. Pratiquée de manière systématique, elle provoque également la disparition du gîte et du couvert de nombreuses espèces forestières, des abris de rongeurs et de petits mammifères, de la possibilité d'hivernage et de nourriture de nombreux insectes, de mollusques et d'amphibiens, des aires de chasse de mammifères carnivores, des perchoirs et des niches écologiques d'oiseaux.

Équilibre fragile

Pour le quart des espèces vivant en forêt, le bois mort est indispensable pour tout ou partie de leur vie. Comme d'autres matières organiques, les rémanents participent à la colonisation par les champignons dont les mycorhizes favorisent le bon état sanitaire des arbres. Enfin, dispersés avant débardage, ils limitent les tassements du sol, protègent les jeunes semis des rigueurs de l'hiver et constituent une source de nourriture pour les cervidés, ce qui permet de réduire la consommation sur les jeunes peuplements.

L'équilibre des forêts est fragile. Le recyclage des éléments nutri-



© Christian Weiss

tifs de leur sol est surtout assuré par le cycle des saisons, quand les arbres à feuillage caduc perdent leurs feuilles en automne et par la transformation des arbres morts. Les branchages, par exemple, contiennent trois fois plus d'éléments minéraux que les grumes : leur dégradation par les microorganismes du sol est donc essentielle.

La plupart des forêts anciennes se sont développées jusqu'à aujourd'hui pour plusieurs autres raisons. Elles poussaient parfois sur des sols qui n'étaient pas assez productifs pour l'agriculture. C'étaient souvent des réserves de chasse pour l'aristocratie. Mais leur biodiversité est souvent exceptionnelle en raison des mosaïques de milieux naturels qu'elles recèlent.

Christian Weiss
rédacteur à Liaison

Le mythe de la récolte « raisonnée »

L'Ademe, agence qui a dans ses objectifs la préservation de la biodiversité, édite une brochure de 40 pages : La récolte raisonnée des rémanents en forêts. Celle-ci n'évoque qu'anecdotiquement l'impact de ces prélèvements : « La récolte des rémanents diminue le taux de mycorhization des racines et modifie le cortège floristique ». Elle les minimise au contraire : « Ces phénomènes ne s'observent toutefois que dans des essais après récolte systématique de tous les rémanents, conditions assez éloignées de la réalité de terrain ». Et l'Ademe ajoute : « La modification du microclimat, consécutive à l'enlèvement des rémanents, et la soustraction de matière organique provoquent un appauvrissement de la faune du sol ».

Aucun autre impact sur la biodiversité n'est indiqué. Il est en revanche précisé que « la récolte des rémanents a un effet positif sur le risque incendie ». La publication de l'Ademe demande d'éviter de récolter de façon systématique les rémanents. Elle étalonne les différents types de sols forestiers afin de doser leurs récoltes. Il est proposé de compenser la perte minérale par une « fertilisation compensatoire », c'est-à-dire par un apport en minéraux de nature agrochimique : azote, potasse, phosphore...

Traiter les forêts comme le sont les champs de céréales en agriculture intensive est pour le moins surprenant pour une agence en charge de la qualité de l'environnement, alors que chacun connaît la mauvaise qualité des eaux et des nappes phréatiques en France. Par ailleurs cette « recommandation » entraîne de nouveaux passages d'engins, des impacts sur la biomasse et sur le taux de matières organiques des sols.

C.W.

Rémanents et bois mort après une coupe



Brochure ADEME :
La vie cachée des
sols, programme
Gessol,
octobre 2010

L'équilibre du massif de Rambouillet menacé par une gestion à court terme

Les amoureux de ce massif des Yvelines désespèrent de ne pouvoir dialoguer avec l'ONF, malgré les promesses de son président Hervé Gaymard. Leur association « Sauvons nos arbres » fait des propositions pour préserver ce patrimoine naturel

La forêt de Rambouillet (Yvelines) est l'une des plus belles de France. D'une richesse biologique et paysagère inestimable, elle a longtemps bénéficié d'une gestion forestière équilibrée. Mais, comme dans d'autres massifs franciliens, cet équilibre semble menacé. Des prélèvements de grande ampleur sont effectués par l'Office national des forêts (ONF).

En dehors des interventions sylvicoles "normales", les coupes rases se multiplient, comme par exemple 35 hectares à côté de l'étang du Gruyer, près de Rambouillet, ou celle des Grands Coins à Saint-Léger-en-Yvelines.

Pour l'association « Sauvons nos Arbres », « la rentabilité à court terme semble primer sur la gestion durable ». Elle vient d'ailleurs d'adresser une lettre ouverte au président et au directeur général de l'ONF pour leur faire part de son inquiétude et de son désarroi.

Alerter les élus

Depuis sa création, il y a trois ans, par des habitants et des usagers de la forêt de Rambouillet, l'association n'a cessé d'alerter les élus et la population sur la gravité de la situation du massif et sur les risques que font peser les choix de gestion décidés par l'ONF et par le ministère de l'Agriculture.

« Sauvons nos arbres » propose l'allongement des cycles de sylviculture, l'abandon des coupes rases supérieures à deux hectares, l'accroissement des zones traitées en futaie irrégulière, l'interdiction de prélever des chênes d'un diamètre inférieur



© Philippe Grand SNA

Coupe rase

à 80 centimètres, l'arrêt de l'utilisation de machines surdimensionnées qui érodent les sols, le maintien de la diversité des essences.

Les membres du bureau de l'association ont rencontré les responsables nationaux, régionaux et locaux de l'ONF, l'ancien président du Sénat, les élus du département, les chargés d'études d'impact sur les pay-

sages. Ils ont participé à des réunions de gestion avec l'ONF, avec les maires des communes forestières, avec des membres du Conseil régional à Versailles. Mais les coupes rases se multiplient, les chênes disparaissent, les cervidés se font rares.

Pas « d'usines à bois »

Pourtant, l'association demande simplement que l'ONF tienne compte de ses inquiétudes, de ses suggestions et des remarques de tous les usagers de la forêt. Pour elle, la forêt de Rambouillet ne doit pas être « une usine à bois » : « C'est un espace naturel multifonctionnel dans lequel chacun doit pouvoir trouver son bonheur : promeneurs comme chasseurs, forestiers comme amoureux de la nature ». Les défenseurs de la forêt de Rambouillet ne veulent pas en faire un sanctuaire figé, ils souhaitent simplement que ce patrimoine naturel puisse être transmis en l'état aux générations futures.

« Sauvons nos Arbres » souhaite avant tout pouvoir entamer un véritable dialogue, comme s'y est engagé Hervé Gaymard, le président de l'ONF, le 25 janvier à l'Assemblée nationale. L'association veut contribuer à bâtir une "nouvelle relation entre les associations, les élus et l'ONF". Elle demande à discuter sans délai des règles de gestion applicables à la forêt de Rambouillet avec le directeur des forêts périurbaines d'Ile-de-France, installé depuis février dernier à Fontainebleau.

Guy Gimenes

président de Sauvons nos Arbres
www.sauvonsnosarbres.org

Les bénéfices du vélo pour le bien-être sont encore largement sous-estimés

Une récente étude montre que les bienfaits de l'activité physique l'emportent largement, en Ile-de-France, par rapport aux risques d'accident et à l'exposition à la pollution de l'air

Les bénéfices sur la santé de la pratique du vélo sont largement supérieurs aux risques de son utilisation dans la circulation en Ile-de-France. Avec le doublement de la pratique du vélo en Ile-de-France d'ici 2020 (atteignant alors 4 % de l'ensemble des déplacements), les bénéfices en termes de durée de vie d'une augmentation de la pratique du vélo seraient 20 fois plus élevés que les risques.

A l'occasion de la semaine européenne de la mobilité, qui a eu lieu du 16 au 22 septembre, l'Observatoire régional de santé Île-de-France a publié une étude qui évalue les bénéfices et les risques sanitaires d'une augmentation de la pratique du vélo dans la région, à l'horizon 2020. C'est la première étude en France qui intègre une large gamme d'impacts sanitaires, à partir des résultats de la recherche internationale appliqués à un territoire donné. Ce travail a été effectué sur la base de scénarios partagés avec les décideurs (ville de Paris, région Ile-de-France, conseils généraux, Syndicat des transports d'Ile-de-France). Il porte sur l'augmentation de la part modale du vélo et sur les reports envisageables provenant des différentes catégories d'usagers des autres moyens de déplacements.

Moins d'accidents

Le rapport entre les bénéfices et les risques est particulièrement élevé grâce aux bienfaits de l'activité physique liée à la pratique du vélo. Ils s'avèrent plus importants au fur et à mesure que l'on s'éloigne du cœur de l'agglomération parisienne.

La hausse de la pratique du vélo n'implique pas une hausse de l'accidentologie dans les mêmes



© Réseau Vélo 78

proportions. Avec un fort report des utilisateurs de l'automobile vers le vélo, elle peut même s'accompagner d'une baisse de l'accidentologie globale.

L'impact sur la pollution de l'air et sur le bruit est certes positif mais relativement faible. Il est toutefois potentiellement plus important si la hausse de la pratique du vélo s'accompagne de politiques ambitieuses de réduction de la vitesse et de la circulation en ville.

Attention à la pollution

Enfin, le risque d'exposition à la pollution atmosphérique des cyclistes est plus élevé que le risque d'accidentologie. Ces résultats sont dus à un niveau de pollution particulièrement important en Ile-de-France. Cependant, l'exposition du cycliste diminue à mesure que les pistes cyclables s'écartent de la circulation automobile.

Cette étude montre que les bénéfices sur la santé de la pratique du vélo sont largement sous-estimés par rapport aux risques, en particulier d'accidentologie. Elle va permettre de guider les politiques de promotion du vélo et plus largement des « mobilités actives », nationales ou locales.

Des adhérents du réseau Vélo 78 devant le château de Maisons-Laffitte

Pour Lionel Carrara, président de Réseau Vélo 78, une association des Yvelines qui milite pour la reconnaissance du vélo comme moyen de transport au quotidien, ce n'est pas une surprise, mais une confirmation.

L'utilisation de la bicyclette, surtout de façon régulière permet de maintenir une bonne condition physique. Le vélo permet de se déplacer sans polluer, ce qui constitue un bienfait extraordinaire à l'heure du réchauffement climatique. Depuis quelques années, l'usage quotidien du vélo se développe. Les services de location – tel le Vélib' parisien – la multiplication des vélos écoles, l'augmentation des « véloroutes », les aménagements cyclables, certains aménagements urbains en zone 30 contribuent à attirer de nouveaux utilisateurs. Malgré tout, beaucoup de travail reste à faire pour que la pratique du vélo en France atteigne le niveau des pays du nord de l'Europe. La première difficulté consiste certainement à changer les mentalités. Une association comme Réseau Vélo 78 s'y emploie sans relâche.

Jean-Claude Parisot
rédacteur à Liaison

Peut-on « réparer » la nature ?

En l'espace de 150 ans, notre consommation d'énergie fossile a contribué à élever la température moyenne de l'air de presque un degré, avec les conséquences que l'on sait. L'état de santé de la planète est inquiétant. Le dernier rapport établi pour préparer le récent sommet de la terre nous apprend que 75 % du travail de la nature, comme la pollinisation, la fertilité des sols, l'épuration de l'eau, la protection contre les inondations ou le stockage du carbone, sont jugés en déclin alarmant par les scientifiques. Il y a donc urgence à conserver ou à restaurer la biodiversité, garante des équilibres de la nature et de celui d'homo sapiens qui en fait partie.

En sommes-nous capables ?

Conserver et préserver les écosystèmes en bon état ou disposant d'une capacité intacte de résilience reste plus que jamais indispensable mais ne suffit plus. La destruction des écosystèmes se poursuit au niveau planétaire. En France, 60 000 à 80 000 hectares sont imperméabilisés chaque année. Les deux tiers par des lotissements et des zones d'activités suburbaines. La plupart de ces destructions ne sont pas compensées. C'est pourquoi il est impératif de regagner du terrain pour la biodiversité grâce à la restauration écologique. Ces interventions sont indispensables pour

restaurer milieux et fonctionnalités lorsque les écosystèmes dégradés ne peuvent plus évoluer favorablement à court ou moyen terme, dans le cadre de la seule action naturelle spontanée.

L'impact du tracé des infrastructures jugées indispensables doit désormais être limité, voire compensé. Il serait souhaitable de les penser comme des opportunités pour réaliser des infrastructures écologiques structurantes. Il est aussi impératif que les actions de restauration écologique ne se contentent pas de corriger les impacts des aménage-

ments et des écosystèmes urbains dégradés : ces actions doivent aussi porter sur les systèmes agricoles et forestiers, milieux dégradés parfois à très grande échelle. Mais que restaurer ? Comment et jusqu'où les sociétés humaines peuvent-elles intervenir ? Un colloque consacré à ce sujet a été organisé au printemps dernier par Natureparif (Agence régionale pour la nature et la biodiversité en Ile-de-France). Nous avons réalisé ce dossier à partir d'extraits d'interventions significatives à lire en pages 10 et 11.



Réaménagement après la construction d'une ligne TGV souterraine près de Villecresnes (94)

En Ile-de-France

La question de la restauration écologique se pose avec une acuité particulière en Ile-de-France, du fait de la spécificité métropolitaine de notre région. Toutefois – loin de l'image que l'on peut en avoir – celle-ci compte 80 % d'espaces naturels, de forêts et de terres agricoles, contre seulement 20 % de sols urbanisés, donc artificialisés. Mais l'Ile-de-France n'échappe pas à l'érosion constante de la biodiversité observée à l'échelle mondiale. 6 % des espèces végétales de la région ont disparu depuis le 18^e siècle et 26 % des espèces végétales franciliennes sont aujourd'hui menacées. En 2012, Natureparif a publié la liste des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France : 26 espèces sont menacées d'extinction (cité par Liliane Pays et Hélène Gassin).

Peut-on « réparer » la nature ?

En sommes-nous capables (suite) ?

Selon la Société internationale de restauration écologique, « *il s'agit d'une action intentionnelle qui initie ou accélère l'autoréparation d'un écosystème en respectant sa santé, son intégrité et sa gestion durable. Elle tend vers le retour d'un écosystème à sa trajectoire historique* ». Luc Abbadie, professeur d'écologie et directeur du laboratoire Biogéochimie et écologie des milieux continentaux explique : « *Au départ, il s'agissait de restaurer les écosystèmes et d'intervenir sur le milieu pour favoriser le maintien ou la réintroduction d'espèces, dans une approche strictement réparatrice. Des approches plus utilitaristes sont ensuite apparues dans le domaine de la dépollution : elles font, par exemple, appel à des bactéries capables d'évacuer les métaux lourds accumulés dans les sols, à des roselières épurant les eaux usées, etc.* ».

L'ingénierie écologique s'inspire des mécanismes naturels. La régénération, l'amélioration, le pilotage et la gestion des milieux naturels peuvent donc dans tous les cas s'appuyer sur les concepts éprouvés de la science écologique. L'ingénieur écologue semble alors un thérapeute des écosystèmes qui, à l'instar du médecin vis-à-vis de son malade, ne dispose pas d'un savoir complet sur celui-ci.

Le philosophe américain Andrew Light distingue la restauration bénigne – qui concerne des écosystèmes dégradés de façon non intentionnelle ou sans réelle conscience de la valeur de la nature détruite – de la restauration maligne – qui justifierait la destruction de la nature au nom de cette possibilité de restauration. C'est par exem-

ple le cas lorsqu'une entreprise forestière qui effectue une coupe à blanc la justifie en arguant de sa volonté de restauration.

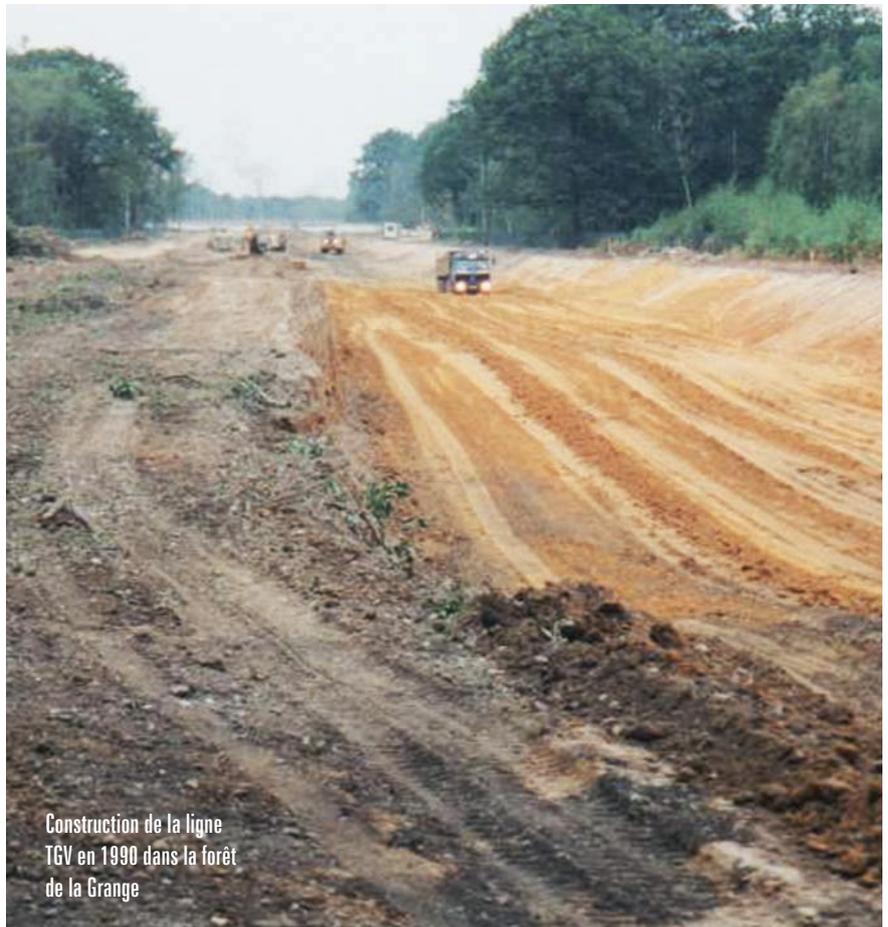
Même s'ils sont renvoyés à une pure dimension esthétique, les critères paysagers ne doivent pas être négligés. Parce que l'esthétique dans la société a son importance et parce que la variété des paysages est garante de la diversité des écosystèmes et des milieux. Julien Delord, chercheur en histoire et philosophie de l'environnement, a ainsi observé que « *si les ingénieurs écologues*(cf. encadré page 12) ne sont pas des paysagistes, les dimensions esthétiques de la restauration écologique ne doivent pas être négligées, notamment parce qu'elles constituent un terrain d'échange trop peu exploité avec le public* ».

Ne pas tout restaurer

La déprise agricole continue de progresser en Europe et les friches atteindront 7 % de sa surface en 2030. Ces écosystèmes spontanés évoluent en intégrant les écotypes provenant des zones cultivées. Il s'agit essentiellement d'organismes et de complexes microbiens et végétaux qui incluent des espèces au départ exotiques, telles que la renouée du Japon.

Selon Annick Schnitzler, professeur d'écologie à l'université de Lorraine : « Du point de vue sociologique et philosophique, le rejet de ces espaces naturels recouvre en fait celui des échecs de la société. Il faut laisser la nouvelle biodiversité spontanée se développer et non défendre le concept d'une nature immuable à conserver à tout prix en l'état – quitte à utiliser des moyens lourds de génie civil ».

Robert Barbault, directeur du département Ecologie et gestion de la biodiversité au Muséum national d'Histoire naturelle, conclut qu'« il faut espérer que l'homme se transforme lui-même, en pratiquant la restauration écologique qui consiste avant tout à accompagner les processus naturels, le plus humblement possible. Au-delà de la question de la restauration, se profile la question de la relation de l'homme à la nature dont les aspects sont extrêmement multiples et non consensuels ».



Construction de la ligne
TGV en 1990 dans la forêt
de la Grange

© Vivre à Villecresnes

Peut-on « réparer » la nature ?

Le temps d'agir !

Jean-Claude Béviard, vice-président de France Nature Environnement, propose de tracer une limite à la ville.

La France se couvre de bitume, comme les autres pays d'Europe de l'Ouest. Tout se passe comme si la biodiversité n'était que quantité négligeable lorsqu'il s'agit d'élaborer un SCOT ou un PLU, de tracer une ligne de TGV ou un contournement urbain, ou lorsque l'on étend indéfiniment les parkings autour des zones d'activité.

Dans tous ces cas, la valeur réelle des espaces vivants ne fait apparemment pas partie des préoccupations des aménageurs – si ce n'est au travers de leur prix marchand. Il en résulte que la biodiversité décline partout dans le monde, mais particulièrement ici, dans les pays riches. En France, la vitesse d'artificialisation des terres continue de s'accroître, puisque c'est à présent la surface d'un département qui est artificialisée tous les sept ans – contre celle d'un département tous les dix ans il y a encore quelques années. Les espaces agricoles sont les plus touchés et représentent 80 % des surfaces artificialisées, alors qu'ils devraient être des réservoirs de biodiversité – puisque nous en dépendons directement pour l'alimentation, donc pour la vie humaine. Pour restaurer la biodiversité de façon globale, il faudra d'abord réconcilier agriculture et biodiversité en favorisant les formes d'agriculture qui coopèrent de la façon la plus remarquable avec la nature. La France est aussi un pays où l'habitat est très éparpillé, ce qui entraîne une explosion des déplacements pendulaires, du kilométrage et des encombrements routiers – mais également à la perte des meilleures terres agricoles. Il faut donc à présent imaginer un partage stable du territoire et tracer une limite à la ville : car dans un monde fini, il est inimaginable que la tache d'huile de l'urbanisation continue de s'étendre. Ce grignotage n'est pas une fatalité,

dès lors que nous modifions nos échelles de valeurs et prenons conscience qu'il n'existe aucun avenir pour l'humanité sans biodiversité et sans que nous considérions celle-ci non comme une contrainte mais comme une richesse.

Il faut donc stopper l'étalement urbain qui est déjà trop important pour réhabiliter l'existant et reconstruire la ville sur la ville et le village sur le village. Ceci oblige à penser un urbanisme humain, et non un aménagement uniquement conçu selon une rationalité technique, sans se préoccuper de la vie sociale. Ceci oblige aussi à penser une mobilité nouvelle, dégagée du « toujours plus vite » et centrée sur l'amélioration de la qualité de vie.

Dans son Appel des 3000, FNE propose trois mesures concrètes pouvant être mises en œuvre pour stopper la chute de la biodiversité dans les territoires :

- Stopper le gaspillage des espaces naturels agricoles ou forestiers en divisant par deux le rythme d'artificialisation d'ici à 2017, en créant pour cela une Agence nationale de l'artificialisation qui attribuerait des autorisations annuelles aux Régions. Il s'agit de mettre en œuvre une politique cohérente au niveau national, car les initiatives locales ne peuvent suffire.
- Définir, pour 2025, un objectif « zéro artificialisation nette du territoire ». FNE propose ainsi de cesser globalement l'artificialisation. A partir de cette date, en cas de projet d'urbanisme indispensable consommant des espaces naturels, agricoles ou forestiers, il faudrait obligatoirement restaurer une surface identique à partir d'un espace déjà aménagé, dans une

logique d'effacement et de restauration. Ceci est réalisable si le pouvoir politique le décide et s'en donne les moyens.

- Créer une écocontribution Biodiversité assise sur la consommation d'espace et la vente de produits néfastes à la biodiversité. Son produit permettrait de financer la restauration des continuités écologiques, d'apporter des aides aux gestionnaires d'espaces de biodiversité, de financer la création des ceintures nourricières, véritables réseaux d'agriculture de proximité autour des villes, restaurant la biodiversité, limitant les transports, recréant un lien entre les citoyens. Ainsi, les villes pourraient se doter d'une politique de sobriété en matière de gestion de l'espace.

Pour mener une telle politique, il faut bien entendu impliquer les collectivités territoriales. C'est pourquoi FNE demande la mise en place de stratégies et de programmes locaux afin de redévelopper la biodiversité à partir de diagnostics locaux, afin que les politiques des collectivités deviennent un des moyens essentiels de la protection et de la restauration de la biodiversité partout où cela est nécessaire.

Pour FNE, la restauration écologique est indispensable, car nos sociétés sont allées trop loin dans sa destruction et doivent à présent restaurer un grand nombre d'espaces. Il faudra donc apprendre à observer et à reconnaître nos faibles capacités en ce domaine. Ces grands objectifs ne sont néanmoins atteignables et réalistes que dans le cadre d'un dialogue et d'une concertation. Ils ne peuvent être décrétés d'en haut et supposent une véritable adhésion au niveau local, national et européen.

Une urgence absolue

« Avant que nature meure », comme l'écrivait déjà Jean Dorst en 1965 ! L'homme ne peut plus renverser les processus d'épuisement, de disparition d'espèces, de souillure des océans qu'il a enclenchés sur la terre. Réparer ? Oui, il peut, ici où là, sur de petites surfaces, aider la nature à redevenir vivante, mais il y faudra parfois des années, souvent des siècles.

Mais l'urgence absolue, c'est que l'homme cesse de penser qu'il domine la nature alors qu'en réalité il en fait partie, comme un animal, comme un arbre. Il doit, au risque de disparaître, cesser de la piller, de la soumettre, de la ravager et comprendre qu'il pourrait lui-même en mourir, en tant qu'espèce.

Philippe Robichon

Peut-on « réparer » la nature ?

Quelques interventions exemplaires

1. Berges de Seine : restauration par le génie végétal

L'association Espaces, basée dans les Hauts-de-Seine, remet en état à fois des hommes et des lieux. Aux premiers, elle donne une formation qualifiante ; aux seconds, elle rend ce que les aménageurs leur ont pris en artificialisant.

Par exemple, on peut casser les berges en béton et poser des fascines (branches tressées) qui reçoivent de la terre puis des végétaux vivants capables de rendre au fleuve sa vitalité.



2. La Bassée : création d'une réserve naturelle dans une ancienne carrière

Après concertation entre un exploitant (Lafarge) et 4 communes de Seine-et-Marne (Balloy, Bazoches, Egligny, Vimpelles), l'objectif est de préserver l'eau potable et de créer un site d'intérêt écologique majeur : la réserve naturelle volontaire de Champmorin.



3. Les surfaces sablées en ville ou en parcs

Les surfaces sablées sont nombreuses dans les espaces verts, souvent dés-herbées chimiquement. Comment les revégétaliser ? Quelles variétés végétales et floristiques conviennent ?

Plante & Cité, Centre technique national des espaces verts basé à Angers, après une approche expérimentale de deux ans, a réussi à sélectionner un mélange de graines et d'espèces spontanées qui restitue un air « aimable » aux sites et rend inutile le désherbage.



L'association Française des ingénieurs écologues (AFIE)

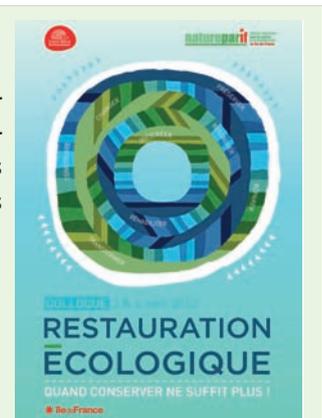
Elle s'est donné pour vocation :

- Promotion des compétences et savoir-faire en ingénierie écologique,
- Promotion du métier d'ingénieur écologue,
- Prise en compte des enjeux écologiques dans tous les secteurs d'activité,
- Développement des activités en réseaux : collectivités, entreprises, services de l'état, organismes de gestion d'espaces naturels, bureaux d'études, établissements de recherche et d'enseignement.

A paraître :

Les actes du colloque « Restauration écologique : quand conserver ne suffit plus » seront édités fin octobre et téléchargeables sur le site de Natureparif

natureparif Agence régionale pour la nature et la biodiversité en Ile-de-France



Valoriser le secteur du Champ de Mars pour en faire un grand site de la capitale

C'est l'un des lieux emblématiques de la ville. Une association propose un programme pour mettre en valeur ce patrimoine paysager et architectural. Un moyen de redécouvrir la richesse de plusieurs quartiers

Comment donner au Champ de Mars la place qu'il mérite dans Paris ? C'est le travail engagé par les membres de l'association les Amis du Champ de Mars. Ce site est l'élément central d'un grand espace qui s'étend de la place de Fontenoy dans le 7^e arrondissement, à la colline de Chaillot dans le 16^e arrondissement, englobant ainsi l'École militaire, la Tour Eiffel et le Trocadéro.

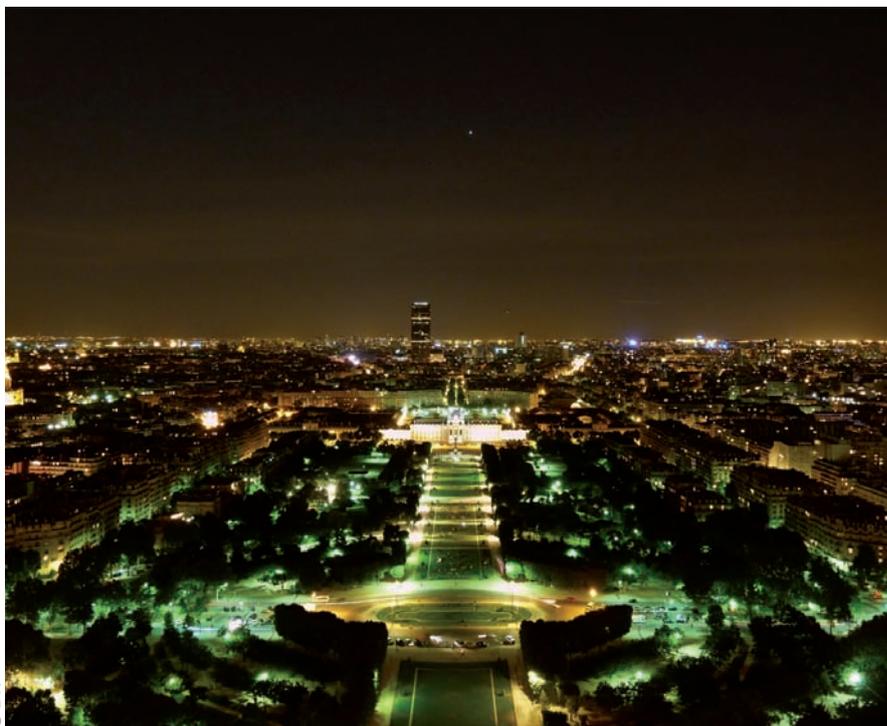
Cet axe Breteuil-Trocadéro a la forme d'une arbalète. Il aboutit en effet à l'arc du Palais de Chaillot dont la colline s'arrondit, en amont de la Seine, vers l'Alma, en aval vers le pont de Bir-Hakeim.

Pour les Amis du Champ de Mars, l'espace défini par ces deux grandes lignes possède une forte cohérence. Elle devrait à la fois inspirer et guider de futurs aménagements, en même temps qu'induire un nouveau mode de gouvernance du secteur.

Historiquement, le Champ de Mars et l'École militaire sont indissociables. Or, l'École n'offre aujourd'hui aux promeneurs du Champ de Mars que sa façade arrière, alors que la cour d'honneur, sur la face sud, reste inaccessible. Pour rendre sa lisibilité à l'ensemble, l'association propose de remettre l'École militaire au rang des édifices majeurs du patrimoine parisien. De l'esplanade du Trocadéro comme depuis l'École militaire, la solidarité des deux rives dans le panorama est concrétisée par la continuité de leurs jardins respectifs, marqués chacun du sceau de la Tour Eiffel. C'est ce qui fait la forte unité visuelle du site, par-delà la coupure de la Seine.

L'hyper-fréquentation touristique donne aussi son unité à un secteur par l'usage qui en est ainsi fait. Les mêmes touristes, un moment au belvédère du Trocadéro, sont, quelque temps plus tard, sous la Tour Eiffel. Et ils croisent sur le Pont d'Iéna – le premier de Paris pour le trafic piétonnier – ceux qui font le parcours en sens inverse.

A l'intérieur de ce périmètre en arbalète est rassemblée une exceptionnelle



concentration d'institutions, de musées, de centres culturels et d'attractions touristiques. C'est une offre considérable dont une partie se trouve abusivement occultée par la trop forte présence des monuments les plus emblématiques.

Panorama des deux rives

Ces sites pourraient être constitués en réseau sur une surface plus étendue, au bénéfice d'un public aux intérêts divers. Les réseaux du métro et du Transilien pourraient être mis en connexion avec les Batobus sur la Seine pour améliorer les flux de circulation.

Des deux côtés de la Seine, les problèmes à gérer sont les mêmes: transport, circulation, flux des visiteurs, voirie, propreté, hygiène, sécurité, préservation du patrimoine, espaces verts, vitalité sociale et économique... Mais de trop nombreuses autorités exercent aujourd'hui une part de compétence : administrations d'Etat, de la Ville, mairies d'arrondissements, mais aussi : Société de la Tour Eiffel, RATP, SNCF,

Port autonome ...

Une instance unique de gouvernance spécifique et originale s'impose. L'association les Amis du Champ de Mars suggère à la ville de Paris de mettre en place une formule innovante de « Grand site urbain », seule manière, lui semble-t-il, de relever le défi qu'elle affiche de doubler en une décennie sa fréquentation touristique.

Bernard Seydoux

Amis du Champ de Mars
www.amisduchampdemars.fr

DÉBAT LE 7 NOVEMBRE

Les Amis du Champ de Mars militent aujourd'hui en faveur d'une approche comparable à celle des *Grands sites de France*. Sur ce thème, ils organisent une conférence-débat le 7 novembre, à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine. Les intervenants défendront la nécessaire cohésion entre l'urbanisme, le patrimoine et le tourisme.

Les Jardins du Ruisseau sont devenus un lieu convivial pour un quartier

Des habitants du 18^e arrondissement ont réaménagé une ancienne décharge sur les quais de la petite ceinture. Une oasis de verdure dans un secteur de la capitale qui en manque cruellement

Rue du Ruisseau, dans le 18^e arrondissement, à deux pas des puces de Clignancourt, sous le pont où haletaient naguère des petits trains à vapeur, un escalier de fer conduit à l'oasis parfumée des Jardins du Ruisseau. Au bord de l'ancienne voie ferrée de la Petite Ceinture, la consoude buissonne, la rose embaume, la tomate fleurit, la fraise rougeoie, le chèvrefeuille et la rose trémière s'élancent vers le ciel...

Voilà une douzaine d'années, une décharge sauvage s'étalait sur ces quais de la gare d'Ornano, désertés par la SNCF. Par bonheur, vers l'an 2000, quelques riverains se sont mis en tête de nettoyer le site puis de l'aménager en jardin avec l'accord de Réseau ferré de France (RFF) et l'aide financière de la mairie de Paris.

Les Amis des Jardins du Ruisseau ont attiré les écoliers, les collégiens et leurs enseignants curieux de nature, mais aussi jeunes et vieux en quête d'un espace bucolique pour jardiner ou se rencontrer. Aujourd'hui, sur 500 mètres de longueur, quelques dizaines de jardiniers amateurs groupés en petits collectifs cultivent les anciens quais, selon la charte de la Main Verte signée avec la mairie de Paris.

A la belle saison, les Amis du Jardin accueillent en outre une kyrielle d'artistes : peintres, sculpteurs, musiciens, danseurs... Cette oasis sert aussi de sas, de refuge vert aux associations d'insertion et autres « blessés de la vie » en sortie de soins psychiatriques.



© Maurice Soutif

Entre les parcelles, dont chacune porte un nom, on flâne de surprise en découverte. Dans un bac noir, une légion de lombrics zélés recycle en deux mois des épluchures et autres déchets verts en compost bio. À côté, un bassin aquatique espère accueillir des libellules à la belle saison. Près des Jardins de la Lune, attribués à une école, des assistés d'un Centre social cultivent des fleurs dans de vieilles chaussures dignes de Charlie Chaplin. Plus loin, les Renards Argentés, un club d'ânés grisonnants, font pousser haricots et dahlias.

À l'autre bout du jardin, quintessence du cycle, l'armée des abeilles virevolte et se gorge de nectar entre fleurs et ruchers (financés par Nature et Décou-

vertes). Pionnier parisien des Jardins partagés, celui du Ruisseau a si bien réussi qu'il en a inspiré d'autres jusqu'en Amérique, en Corée, en Australie... On se prend à rêver d'une Petite Ceinture qui reflurirait sur 23 kilomètres autour de Paris, tout en laissant passer des petits trains, des papillons, des hérissons et... des renards !

En 2012, on comptait 85 jardins partagés dans la capitale, tous gérés par des associations ayant signé la charte de la Main Verte. On en trouve sur les toits et parties communes d'immeubles collectifs, sur des morceaux de square, des friches industrielles... Certaines parcelles ne dépassent pas un mètre carré ! Mais, comme dit Marie Caudron, jardinière associative au flanc de la Butte Montmartre, « c'est déjà bien plaisant de grattouiller un bout de terre dans Paris ! »

Maurice Soutif

membre des Journalistes pour la nature et l'environnement (JNE)
maurice.soutif@orange.fr

Publié dans Actualités, Actualités nationales, Vie des JNE



© Maurice Soutif



La rénovation de la gare Saint-Lazare va modifier l'ensemble du quartier

Grâce à un partenariat public-privé, sur lequel pèsent encore de nombreuses questions, la SNCF a transformé les espaces d'accueil et a créé un centre commercial. Un travail sur les abords reste nécessaire

La gare Saint-Lazare rénovée a été inaugurée en mars. Avec 450 000 voyageurs par jour, essentiellement des Franciliens, et un train toutes les 28 secondes aux heures de pointe, c'est la deuxième gare européenne après la gare du Nord. Malgré un chantier qui a duré dix ans, le trafic n'a été à aucun moment interrompu, même si les usagers ont subi de nombreux désagréments pendant les travaux. Désormais, la circulation est plus fluide à l'intérieur de la gare. L'éclairage des accès et de l'espace commercial sur trois niveaux se fait grâce à un puits de lumière naturelle qui éclaire jusqu'au sous-sol.

Au passif du chantier de rénovation, 70 000 mètres cubes de déblais ont été évacués de nuit par la route alors qu'ils auraient pu l'être par le rail. La durée – 40 ans – de la concession signée pour la gestion des 80 boutiques sur 10 000 mètres carrés avec la société Klépierre, qui a investi 160 millions d'euros, paraît excessif pour un partenariat public-privé. Que représenteront 160 millions d'euros en 2052, même si Klépierre verse à la SNCF un petit loyer dont le montant est par ailleurs inconnu ? Cette gare dans le « centre du monde du commerce », selon Klépierre, ne va-t-elle par tuer les autres commerces du quartier ?

Vélos, taxis, bus

Par ailleurs, la signalétique est peu lisible, les caractères étant beaucoup trop petits. Cela correspond, paraît-il, à la nouvelle « charte graphique » ! Comment la SNCF a-t-elle pu, à une époque où l'on accorde à juste titre une attention plus grande aux personnes à besoins spécifiques, donner son aval à une telle « charte » qui ne tient aucun compte des personnes malvoyantes ?

En outre, la gare Saint Lazare, même si son architecture a été magnifiquement rénovée et mise en valeur, n'est pas un objet hors-sol posé dans le quartier, relié seulement aux stations de métro et de RER. Elle possède de nombreuses interfaces avec la voirie environnante, et les flux pié-



tons y sont probablement les plus importants de Paris.

Une rénovation complète des abords de la gare s'avère nécessaire. Ce futur réaménagement devrait donner une véritable priorité, non seulement aux très importants flux de voyageurs accédant à pied à la gare, mais aussi aux cyclistes qui doivent pouvoir circuler en toute sécurité et trouver des centaines d'anneaux d'accrochage à proximité immédiate. Un nouveau plan de circulation doit inclure des chemins cyclables directs et des voies dédiées aux bus pour mettre fin au capharnaüm constaté bien souvent rue Saint Lazare, place du Havre et place Gabriel Péri.

Quant à la desserte par les bus et les taxis, elle devrait être assurée au plus près des portes de la gare. La rue intérieure et les cours de Rome et du Havre sont suffisamment vastes pour pouvoir y implanter, sans empiéter sur les espaces nécessaires aux circulations piétonnes, les arrêts des bus et de taxis. Le retour de plusieurs lignes de bus



dans les cours est annoncé sans précision de date. Au-delà, il faudrait prévoir une véritable gare routière. L'avant-gare depuis le pont de l'Europe pourrait être repensée mais le coût des travaux est estimé à un milliard d'euros.

Enfin le fait que seules 250 places de parking aient été prévues montre bien un souci de priorité aux transports collectifs, mais les vélos n'ont malheureusement pas été mieux traités que les voitures. C'est une erreur qui est réparable.

Simone Bigorgne

présidente de l'Association des usagers
des transports IDF (AUT)
www.aut-idf.org

Le CO.P.R.A 184 s'oppose depuis vingt ans au projet de prolongement de l'A 104

Dans l'ouest de la région parisienne, entre Cergy-Pontoise et Orgeval, les habitants manifestent contre la réalisation d'une autoroute en zone urbanisée. Ils contestent la nécessité d'une telle infrastructure et proposent des aménagements sur, entre autre, l'une des routes existantes.



Depuis plus de 20 ans, le CO.P.R.A 184 (« Collectif pour la protection des riverains de l'autoroute 184 », devenue A104) se bat contre le projet de bouclage de la rocade A 104, la Francilienne, sur le tracé entre Méry-sur-Oise (Val d'Oise) et Poissy-Orgeval (Yvelines). Pour s'opposer au projet, plusieurs associations de défense de l'environnement fondent en 1991, le collectif. Celui-ci organise une réunion publique d'ampleur régionale où les populations et les municipalités concernées viennent exprimer leur farouche opposition.

Un combat sans fin commence puisque, entre 1992 et 1998, les premières « concertations des populations » sont mises en place par les préfets coordonnateurs successifs. Des « simulacres », selon le CO.P.R.A 184 qui multiplie rapidement ses manifestations. En 1996, le projet autoroutier est rebaptisé « A104 » et trois variantes du tracé sont rendues publiques. Mais trois premiers ministres, Pierre Bérégovoy en 1993, Edouard Balladur en 1995 et Lionel Jospin en 1997, annulent le projet en raison de la forte opposition des riverains concernés. En 1999, Jean-Paul Huchon

Le « Tracé vert » du projet A104 passerait au-dessus de ces maisons flottantes posées sur l'étang de la Galiotte à Carrières sous Poissy. C'est actuellement un lieu de promenade et de détente, véritable « poumon vert » très prisé par la population environnante, qui sera bientôt inclus dans le « Parc départemental des Bords de Seine » qui va se mettre en place. Ce lieu de villégiature serait complètement détérioré par le bruit et la pollution chimique liés au passage de l'autoroute A104.

(PS), nouveau président de la région Ile-de-France, ancien maire de Conflans-Saint-Honorine (Yvelines), commune touchée par le projet, n'inscrit pas le « bouclage de la Francilienne » (à l'ouest) au contrat de plan 2000-2006. Le dossier est bloqué. En 2005, le ministre de l'équipement saisit officiellement la commission nationale du débat public à propos du « bouclage de la Francilienne dans l'ouest parisien » qui s'appelle désormais « prolongement de la

DIX-SEPT ASSOCIATIONS

Le CO.P.R.A. 184 regroupe 17 associations luttant contre le projet autoroutier A104. Il compte, à travers ses 13 comités de ville, plus de 120 administrateurs et plusieurs milliers d'adhérents et sympathisants. Apolitique et collégial, le CO.P.R.A. 184 réunit des citoyens de tous horizons et de toutes convictions, qui se rejoignent pour combattre le projet A104 en zones urbanisées et défendre une politique durable du développement de notre région, respectueuse de notre environnement, de notre santé et de notre cadre de vie.

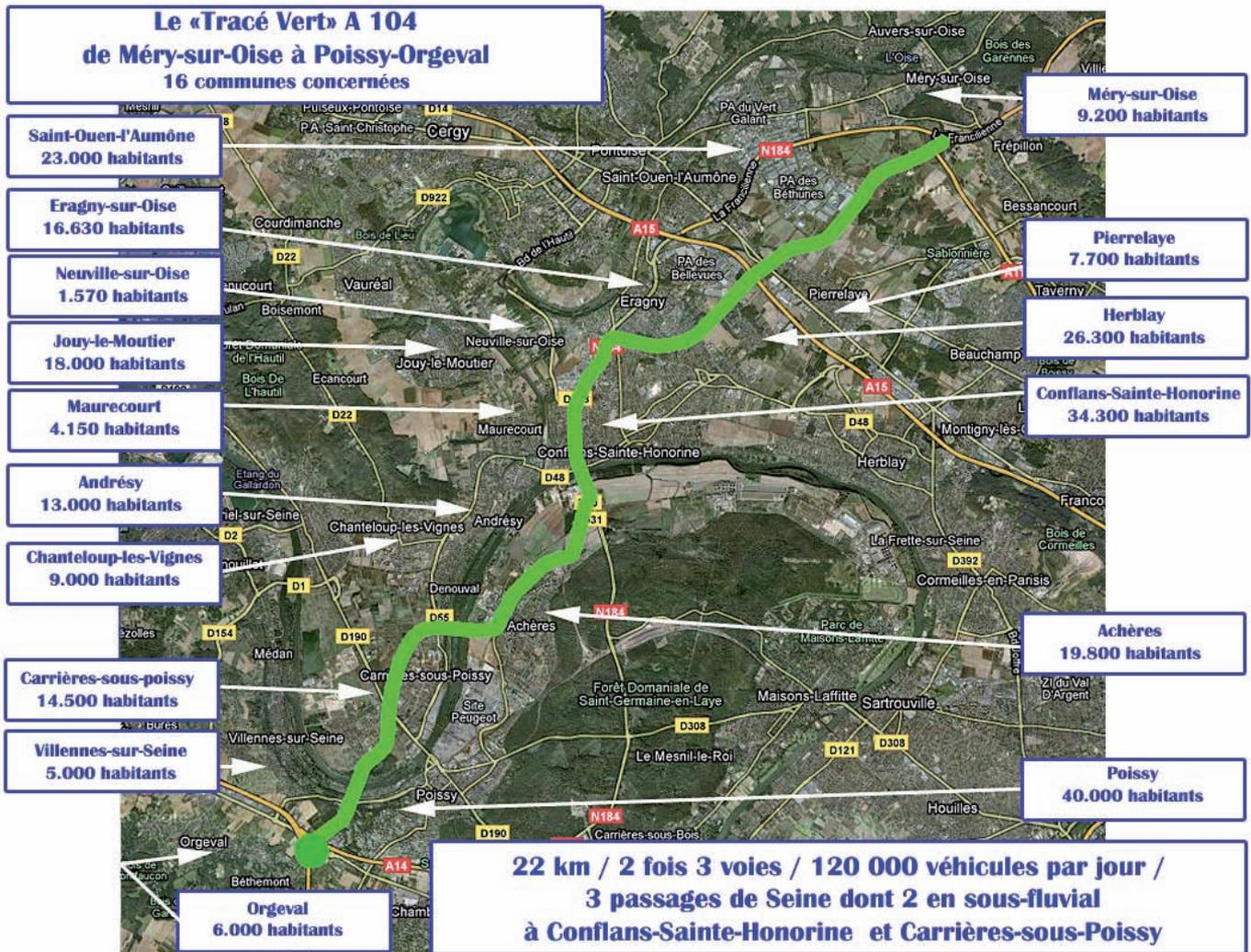
contact@copra184.org
www.copra184.org

Francilienne de Cergy-Pontoise à Poissy-Orgeval ». En 2006, Dominique Perben, ministre des transports, choisit le « tracé vert » (voir carte ci-contre) parmi ceux mis à l'étude à l'occasion du débat public.

Au cours de 27 réunions publiques, plus de 12 000 personnes expriment leur opposition au tracé en zones urbanisées. Les manifestations se multiplient en 2007 et 2008. Entre 2009 et 2011, certains élus du Val d'Oise, de Conflans-Sainte-Honorine et d'Achères réclament la réalisation de l'A104. En revanche, les communes au sud d'Achères refusent toujours le projet. En décembre 2011, les pouvoirs publics lancent un appel d'offres pour la réalisation des études préparatoires à l'enquête d'utilité publique pour la réalisation du prolongement de la Francilienne A 104 de Méry-sur-Oise à Achères.

L'arrivée d'une nouvelle majorité vient de changer la donne. Frédéric Cuvillier, ministre des transports veut hiérarchiser les projets du Schéma national des infrastructures de transports en raison de la crise économique, mais seuls les projets de lignes ferroviaires sont cités. Depuis juin, le CO.P.R.A 184 attend une réponse du gouvernement sur la suite des projets autoroutiers et en particulier du prolongement de l'A104.

En attendant, le CO.P.R.A 184 campe sur ses positions : « La réalisation proposée au milieu des villes est stupéfiante et irresponsable. La zone concernée par le projet s'est très fortement urbanisée ces dernières années ». Pour l'association, le projet ne constitue pas un



« bouclage » de la Francilienne mais un simple « prolongement » qui s'achèverait en cul-de-sac à Orgeval, sur le plus grand échangeur d'Europe, pour déboucher sur les sites classés de la plaine de Versailles et de la vallée de Chevreuse. Un trafic prévisible de 120 000 véhicules par jour viendrait ensuite s'ajouter à ceux d'axes déjà saturés. Le CO.P.R.A 184 souligne également que le coût de l'infrastructure, estimé à trois milliards d'euros pour 22 kilomètres, est « exorbitant » et que malgré ce coût, les populations sont très loin d'être protégées.

Avant de créer toute nouvelle infrastructure autoroutière, le CO.P.R.A 184 demande que soient étudiée l'amélioration de la RN 184, avec la suppression des intersections à niveau et des goulets d'étranglement, ainsi

qu'avec la réalisation de l'échangeur, prévu de longue date, entre la RN184 et l'A14 à Saint-Germain-en-Laye. Il demande l'amélioration de la protection des riverains de la RN 184 ainsi que la réalisation de la tangentielle ferrée ouest, de Versailles à Cergy-Pontoise, parallèle à la RN 184, pour transporter marchandises et voyageurs entre les deux préfectures. Les associations estiment que « le projet actuel de l'A104 est une aberration sanitaire et économique, surtout à une époque où les autoroutes urbaines ne sont plus d'actualité dans les mentalités ».

Christiane Paravy
présidente du CO.P.R.A. 184

Victor BLOT
porte-parole du CO.P.R.A. 184

UN REJET MASSIF DU PROJET

Un sondage a été réalisé par l'IFOP, à la demande du CO.P.R.A 184, en mai 2012 auprès d'un échantillon de 402 personnes. Les personnes interrogées étaient pour les deux tiers des habitants « non riverains » et pour un tiers « riverains » des huit communes traversées par le « tracé vert » (Pierrelaye, Eragny, Herblay, Conflans-Sainte-Honorine, Achères, Carrières-sous-Poissy, Poissy et Orgeval).

- 59 % des personnes interrogées estiment que le passage d'une infrastructure autoroutière en plein tissu urbain est une « mauvaise chose ».
- 52 % considèrent que ce projet aurait un effet bénéfique sur le plan du développement économique local.
- 72 % pensent que le budget devrait être engagé pour les transports collectifs.
- 74 % des sondés jugent que le débat public de 2006 n'a pas pris en compte l'avis des populations.
- 58 % pensent que ce projet aurait un effet négatif sur la circulation.
- 79 % souhaiteraient un référendum local sur le projet.
- 71 % voteraient « contre » le projet.

Pour le CO.P.R.A 184, ce sondage montre que « le rejet de cette infrastructure est quasi unanime par les populations riveraines et non riveraines. La vision de l'avenir qu'elles se font de leur région (de plus en plus urbanisée) se base sur un développement durable axé sur des transports collectifs et des emplois pérennes (que ne leur apporterait pas cette autoroute) tout en préservant leur santé, leur cadre de vie et leur environnement ».

Le PLU de Saint-Cloud menace certains sites et le Domaine national

Le nouveau plan local d'urbanisme de la ville historique présente de grands risques pour l'avenir de la commune et de ses sites remarquables. De nombreuses associations mobilisent les habitants

L'association « Aimer Vivre à Saint-Cloud », 500 adhérents, dénonce les menaces qui pèsent sur cette ville des Hauts-de-Seine au patrimoine exceptionnel. Début 2011, l'association découvre avec étonnement l'absence de volonté de réelle concertation de la mairie dans le cadre du projet de PLU. Elle édite plusieurs notes d'information dont « L'Officieux de Saint-Cloud » qui pointe les incohérences du projet de PLU : maintien de la population à 30 000 habitants mais programme élevé de permis de construire, zonages de densification. Les questions aux élus restent sans réponse. La plainte en diffamation déposée par le maire contre l'association est classée sans suite.

À l'automne 2011, neuf associations riveraines de Saint-Cloud révèlent les menaces inscrites dans le PLU sur le Domaine national de Saint-Cloud. Le communiqué du collectif distribué aux portes du Domaine fait scandale. La lettre ouverte au maire distribuée dans Saint-Cloud en novembre ne reçoit aucune réponse.

Pour une croissance raisonnable

En 2012, le renfort de sept unions départementales et nationales (Paris Historique, la Plateforme des associations parisiennes, Environnement 92, SPEEF, Patrimoine Environnement, L'Arbre, LUR) et de sept associations locales, la pétition du Collectif Cœur de Seine font connaître au grand public la zone UL constructible dans le Domaine national de Saint-Cloud, sur l'hippodrome, sur le domaine des Tourneroches et sur certains espaces verts remarquables de la ville.

Le maire qualifie la pétition de « supercherie », déclarant ne pas vouloir construire dans le Domaine. Il affirme que les pro-



© Sophie Michaud

tections "site classé" et "monument historique" suffiront à protéger le site. Il confirme maintenir la population au seuil de 30 000 habitants. Néanmoins, les comptages de différents experts montrent des perspectives bien différentes.

« Aimer Vivre à Saint-Cloud » demande la transparence et une croissance raisonnable qui préserve le caractère de la ville et son patrimoine exceptionnel. Le maire exclut l'association de la commission d'urbanisme. Début avril, les associations présentent 7 000 signatures au commissaire enquêteur qui ne modifiera qu'à la marge le projet de PLU.

L'association « Aimer Vivre à Saint-Cloud » et le collectif « Cœur de Seine » décident alors de mener des actions ciblées. En mai, 17 associations du collectif déposent une demande de classement au titre des « monuments historiques » de la caserne Sully, la seule entrée monumentale du Domaine national de Saint-Cloud. Un tel classement n'empêcherait nullement une activité d'intérêt général qui préserverait le site et les bâtiments remarquables.

En juin, 13 associations déposent deux recours gracieux pour faire annuler les délibérations du Conseil municipal de Saint-Cloud et du Conseil général des Hauts-de-Seine qui ont autorisé la signature d'un protocole relatif à la

Domaine des Tourneroches légué à la ville par les époux Debat, menacé par le PLU

« valorisation » de la caserne Sully. Ce projet aux contours contestables présente de grands risques pour ce site.

En août, neuf associations déposent un recours gracieux pour faire annuler le PLU, voté le 5 juillet. Elles soulignent l'insuffisance de la concertation, les atteintes à la préservation de l'environnement et du cadre de vie, la réduction de cônes de vue exceptionnels, l'absence de protection des bâtiments et des arbres remarquables.

Collectif des associations « Cœur de Seine »

Coordination : Olivier Delourme,
Président d'honneur d'Environnement 92
garches.est.avous@orange.fr

Le collectif des Associations "Cœur de Seine"

Membres : Association de sauvegarde de Saint Cloud - Adevam (Ville-d'Avray) - Aimer Vivre à Saint-Cloud - Association des Amis de l'Île de Monsieur - Garches est à Vous - Garches Environnement - Garches Patrimoine - Quartier de la Poste - Rueil-Associations - La Chouette valérienne - Saint-Cloud Environnement - Val de Seine Vert - Société d'archéologie et d'histoire de Sèvres - Associations de défense des Rives de Seine (Boulogne-Billancourt, Sèvres, Meudon) - M. Louis Vallin (Conseiller communautaire sans étiquette de la communauté d'agglomération Cœur de Seine).

Partenaires : Environnement 92 - Plateforme des associations parisiennes - Patrimoine Environnement - Paris Historique - SPEEF - L'Arbre - LUR - Adrec - Vivre à la Défense - Préservons Levallois.

Des recours contre la ZAC du pont d'Issy-les-Moulineaux

Un collectif d'associations s'oppose à la construction de tours à l'entrée de la ville. Il remet en cause le caractère d'intérêt général d'un projet mené sans véritable concertation.

La révision du plan local d'urbanisme d'Issy-les-Moulineaux et le projet de ZAC du pont d'Issy ont fait l'objet, début juin, de recours contentieux distincts. L'un émane du Collectif contre les tours du pont d'Issy (associations ACTEVI, A.E.B.B., Issy- l'Ecologie, Val de Seine Vert) ; l'autre de l'opposition municipale d'Issy-Avenir.

Les associations agréées de l'Atelier d'urbanisme municipal n'ont été informées qu'en novembre 2011 d'un projet quasiment bouclé sur lequel la municipalité et les promoteurs travaillaient depuis 2005. Aucune indication n'était apportée sur les projets de réaménagement par le Conseil général, des berges du parc de l'île Saint-Germain dont une bonne partie est intégrée dans la ZAC. Une réunion publique s'est tenue le 6 octobre 2011 dans le seul quartier du Val de Seine. Elle avait été annoncée tardivement, sans précision de lieu, dans le journal municipal, alors que l'importance du projet concerne toute la ville.

Des tours coûteuses et polluantes

Le parti pris évident du commissaire enquêteur en faveur des tours, sa désinvolture à l'égard des réserves émises dans les registres d'enquête publique, une comptabilisation contestable des observations, ont conduit le Collectif associatif à alerter ses autorités de tutelle. Les délibérations relatives à ces deux projets ont été adoptées à l'issue d'un débat houleux par une majorité municipale sourde à toute critique.

Les projets des promoteurs prévoient des logements réduits à la portion congrue malgré des besoins criants non satisfaits. 120 000 mètres carrés de bureaux et 40 000 mètres carrés de logements sur 2,7 hectares étaient



Exigeons ensemble des alternatives !
Pour vous informer et agir,
rejoignez le Collectif du Pont d'Issy

Collectif du Pont d'Issy
Courriel : pontdissy@gmail.com
Blog : <http://pontdissy.wordpress.com>

Ne pas jeter sur la voie publique

prévus en 2007. On en est aujourd'hui à 236 260 mètres carrés de bureaux et à seulement 13 500 mètres carrés de logements, dont 25 % sociaux, sur 10 hectares.

Les 10 708 emplois projetés sur les zones d'activité seront, pour l'essentiel, des emplois déplacés, ayant pour effet de saturer des transports en commun insuffisants. La nouvelle gare inscrite au projet Grand Paris est prévue pour 2017 à plus de 800 mètres de la ZAC. Les tours prévues seront coûteuses et polluantes, autant en construction qu'en fonctionnement. Elles engendreront des courants d'air glacial, des effets d'ombre nuisibles à l'agrément, au confort et aux écosystèmes voisins.

L'enterrement du centre de traitement des déchets dénommé Isséane et la faible hauteur de ses cheminées ont été conçus en l'absence de toute construction à

proximité, ce que ne peut ignorer la municipalité.

Malgré de gros progrès dans l'épuration des rejets, les tours, situées à proximité immédiate d'Isséane, pourraient avoir pour effet de bloquer l'évacuation des polluants en empêchant les vents de jouer leur rôle de dispersant. Isséane représentera, dans ces conditions, un danger pour les populations exposées.

Les tours vont également gêner considérablement les approches et les décollages de l'Héliport d'Issy-les-Moulineaux car elles se situent quasiment dans l'axe de la piste.

Issy-les-Moulineaux mérite mieux qu'un urbanisme d'affichage, évoluant au fil des opportunités, sans vision globale à long terme.

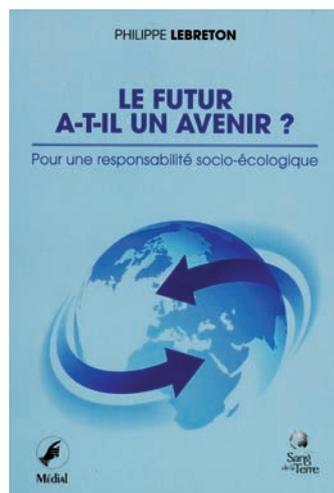
Anne-Marie Siramy
« La Lettre de Val de Seine Vert »,
n° 64, sept. 2012
www.valdeseinevert.net

Un universitaire devant la crise écologique

Ce livre, dont le titre *Le futur a-t-il un avenir ?* s'inscrit bien dans la veine du moment, est un monument. Un monument d'érudition bâti par un professeur de biologie à l'université de Lyon 1, Philippe Lebreton, qui milite pour l'écologie depuis plus de 40 ans. Et qui, on le devine, se désespère de voir ses objurgations si mal entendues jusqu'à présent. Aussi a-t-il décidé de mettre noir sur blanc toutes les données qu'en plusieurs décennies il a collectées sur la crise écologique et les moyens d'en sortir. Et de poser la question : oui ou non, va-t-on regarder la réalité en face et changer de mode de vie ?

En bon universitaire, le professeur Lebreton commence par rappeler les fondamentaux scientifiques sans lesquels, estime-t-il, le discours écolo n'est que verbiage d'ignorantin. Puis il analyse avec une lucidité glaciale l'évolution de la planète depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Enfin il

évoque ce qui nous attend dans les prochaines années en présentant différents « scénarios » ; il insiste sur les deux éléments qui selon lui – et le bon sens lui donne raison – conditionnent l'évolution de l'humanité au 21^e siècle : la démographie effervescente et l'énergie déclinante. Le croisement des deux courbes imposera aux générations nouvelles, qu'elle le veuillent ou non, une révolution des comportements. Question de survie. L'imagination (la recherche), la diffusion des connaissances (l'éducation), la mise en œuvre des réformes (la politique) devront s'allier pour trouver et appliquer d'autres manières de gérer la planète. Une tâche enthousiasmante qui ressemble, par bien des côtés, à celle qui s'offrait aux générations d'après-guerre : la reconstruction d'un monde viable,



c'est-à-dire pacifique et équitable.

Le propos, on le voit, n'est nullement catastrophiste, comme le titre le laisserait croire ; mais la présentation est austère. Le professeur Lebreton redoute de ne pas être cru sur parole. Alors il accumule les démonstrations mathématiques, les citations pour et contre, les digressions pédagogiques. Lecteurs pressés s'abstenir. Bref, le cours est magistral mais son ingurgitation laborieuse.

Marc Ambroise-Rendu
président d'honneur d'IDFE

« *Le futur a-t-il un avenir ?* », Pour une responsabilité socio-écologique, par Philippe Lebreton, Ed. Sang de la Terre, 2012, 378 p., 24,50 €



Pour une vraie concertation sur le Grand Paris

Forum organisé par l'association TAM-TAM avec le soutien d'Ile-de-France Environnement

Une campagne de communication est actuellement menée dans 21 communes du sud de l'Ile-de-France par la Société du Grand Paris. Avec l'ambition limitée à une « *bonne information et participation du public* », cette opération ne remplit pas les objectifs fixés par la Charte de la concertation édictée en 1996 par le ministère de l'Environnement : travail en commun des élus, des institutions, des aménageurs, des associations...pour améliorer les projets.

A dix-huit mois des élections municipales, le « *Forum pour la concertation urbaine, De Paris rive gauche au Grand Paris* » vise ainsi à placer la concertation au cœur des stratégies d'aménagement. Celle-ci constitue en effet un facteur de qualité urbaine, sociale et économique dans les grandes opérations d'aménagement. Cette réunion devrait être également l'occasion de faire le bilan du plus important dispositif de concertation parisien, mis en place pour Paris rive gauche, et de celui installé aux Halles.

Entrée libre.

Inscriptions avec nom, adresse et courriel à :
association.tamtam@laposte.net
www.associationtamtam.fr

Samedi 20 octobre,

13h45-18 h
Conseil régional,
57, rue de Babylone Paris 7^e.

idfe

est membre de



LIAISON
Édité par IDF Environnement
association régionale agréée,
avec le concours du Conseil régional.
Directeur de publication : Michel Riottot
Rédacteur en chef : Christophe de Chenay
Rédactrice en chef adjointe : Patricia Latka
Réalisation graphique : Olivier Gizard
Prix du numéro : 3 euros

Siège social : 54, avenue Edison 75013 Paris
01 45 82 42 34
idfe.liaison@gmail.com
http://www.idfe.org
ISSN 0994-690x
Commission paritaire : 0412681563
Imprimé par Imprimerie Chevillon
26 bld Kennedy, BP 136 - 89101 Sens
Imprimé sur papier 100% recyclé

